

Droit de grève et réquisitions abusives

Par **Pilou80**, le **06/11/2021** à **20:43**

Bonjour à tous

Je suis sage femme en Clinique et depuis plusieurs jours nous sommes en grève. Alors que nous reconduisons notre mouvement tous les trois jours, notre employeur continue de nous réquisitionner par anticipation en se référant aux dates nationales (exemple : réquisition reçue ce jour pour les jours de travail jusqu'au 15 novembre, alors que notre grève n'est pour le moment déclarée que jusqu'au 8).

Par ailleurs nous sommes systématiquement TOUS réquisitionnés et travaillons donc en effectifs complet.

Je pense que cela est illégal et porte atteinte à notre droit de grève mais pouvez vous me le confirmer ?

Que risque-t-on si nous déposons un recours au TA ? Par avance merci pour les conseils que vous pourrez m'apporter ?

Par **C9 Stifler**, le **07/11/2021** à **11:55**

Bonjour,

Je précise que ce n'est qu'un forum étudiant (moi-même étant étudiant) qui n'a pas vocation à répondre à des cas concrets.

En plus de cela, votre situation ne peut être traitée qu'au cas par cas au regard notamment de différents éléments comme la saturation du service, etc, par rapport au respect de la continuité du service public.

Je vous invite à poser votre question sur <https://www.legavox.fr/posez-votre-question/> étant un forum ayant vocation à répondre à ce genre de question.

Au regard du laps de temps très court jusqu'à la réquisition, je vous invite aussi à vous questionner sur un potentiel référé-liberté. Mais je souligne que je n'engage aucunement ma responsabilité en cas d'échec. Je vous donne simplement des pistes à envisager.